



## TERRE D'ADELES – contrat d'engagement circuit court 2024 Savon bio de la ferme « Le Champ de Bulles »

Aurélia LAVANDIER produit depuis cette année des savons avec comme ingrédients les fruits, légumes, aromates et plantes médicinales de la ferme « Le Champ de Bulles », une ferme maraîchère de 1,5 ha à Saint-Sève près de La Réole où Julien PESCI est installé depuis 2010. Julien collabore avec Terre d'ADELES depuis 2012 et ses pratiques agricoles respectueuses de la nature et des hommes se conforment au cahier des charges de l'agriculture biologique. Il produit diverses variétés anciennes de légumes et de plantes aromatiques. À la savonnerie, Aurélia et Julien fabriquent leurs macérats huileux. Ils ont choisi de ne pas utiliser d'huile essentielle, permettant ainsi l'utilisation de leurs produits aux personnes de tout âge ainsi qu'aux femmes enceintes. Un apiculteur local bio fournit la cire d'abeille et le miel, l'huile d'olive bio provient d'un producteur situé à Pampelune, l'huile de coco et le beurre de karité sont bio et viennent du commerce équitable, les autres huiles utilisées sont locales et bio.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Aurélia LAVANDIER de la ferme « Le Champ de Bulles » s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs dans un circuit court respectant la charte des AMAP.

**Le consomm'acteur s'engage à :**

1) Commander en 2024 **des savons bio d'environ 110 g à 6,50 € l'unité :**

Lavande, coulis d'abricot
Camomille, miel, lait d'avoine
Mélicite, concombre, aloé vera, argile blanche
Romarin, argile verte

2) Signer à la commande les chèques à l'ordre de « Julien PESCI ». Ces chèques, déposés à l'association Terre d'ADELES, seront remis au producteur le jour de la livraison.

3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les produits commandés au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

**Calendrier 2024 des livraisons : vendredi 28 juin et vendredi 23 août 2024**

4) Trouver un remplaçant si, pour une raison exceptionnelle, l'engagement ne pouvait être respecté. Une aide peut être apportée par les coordonnateurs bénévoles de Terre d'ADELES.

5) Aider les coordonnateurs à la livraison ou à la signature des contrats selon leur disponibilité, à la demande.

**L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs et s'engage à :**

1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons bimestrielles.

**Coordonnatrice circuit court savon : Stéphanie Moulinet [stephanie.moulinet@terredadeles.org](mailto:stephanie.moulinet@terredadeles.org)**

2) Mettre à disposition un lieu de livraison.

3) Assurer le paiement des commandes.

4) Tenir ses adhérent·es informé·es des propositions de la ferme **Le Champ de Bulles** après accord du CA.

5) Promouvoir les productions de la ferme **Le Champ de Bulles** et effectuer des actions de sensibilisation auprès du public.

**Aurélia LAVANDIER et Julien PESCI s'engagent à :**

1) Préparer les savons bio selon le calendrier retenu et la formule choisie par le consomm'acteur.

2) Prévenir Terre d'ADELES au cas où un aléa atteindrait la ferme Le Champ de Bulles ou la production : une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et les producteurs.

3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation et de l'atelier dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.

4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme « Le Champ de Bulles ».

5) Les producteurs reconnaissent le rôle de l'association et, en dehors des marchés et du contrat AMAP Légumes, n'entretiennent de relations commerciales avec les adhérents de Terre d'ADELES que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Aurélia LAVANDIER et la ferme « Le Champ de Bulles » s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Aurélia LAVANDIER s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

*Bon de commande joint*

Fait à Pessac le

Pour Le Champ de Bulles :  
Aurélia Lavandier

Pour Terre d'ADELES :  
Stéphanie Moulinet

Le consomm'acteur :  
Nom Prénom